

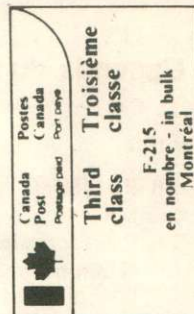
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal



nouvelles csn

numéro 94 semaine du 25 novembre au 1er décembre

1980



MARCEL PÉPIN QUITTE LA CSN

— Après 32 ans au service des travailleurs, de la Fédération de la métallurgie à la présidence de la CSN, Marcel Pépin quitte son emploi à la CSN et sera maintenant professeur en relations industrielles à l'Université de Montréal. C'est les larmes aux yeux que Marcel Pépin a pris congé des travailleurs CSN, lors du congrès de fin de semaine à Québec, où il a réaffirmé sa foi dans un syndicalisme libre, autonome, indépendant.

VIVE LA PRODUCTIVITÉ — Le colloque s'intitulait : **La productivité : un défi pour les années 80** et il était évidemment organisé par l'Institut national de productivité. Le colloque avait lieu le 26 novembre 1980. Jusque là, ça va. Le problème, c'est que nous avons reçu le communiqué, par livraison spéciale, le 27 novembre, le lendemain, quoi. Et vive la productivité, un vrai défi.

CHANGEMENTS À L'EXÉCUTIF DU CONSEIL CENTRAL DU SUD-OUEST

président : Émilien Cloutier
secrétaire : Carole Sorel
trésorier : Hubert Renaud

PREMIÈRE CONVENTION CHEZ MENDÈS

— Accrédités en décembre 1979, les 20 travailleurs de Mendès, à Québec, ont enfin signé leur première convention collective. Ils toucheront une rétroactivité au 1er janvier 1980 et une augmentation de salaire de 30 %. La convention est de deux ans.

MARCEL PÉPIN QUITTE LA CSN***ZELLERS FERME SON MAGASIN DE SEPT-ILES***CORVÉE DE VIVRES POUR LES FORESTIERS EN GRÈVE***

Le 50e congrès prend fin

Le 50e congrès de la CSN, qui a pris fin à Québec le 30 novembre, a adopté une proposition de l'exécutif qui produira certainement des résultats concrets en ce qui touche la préparation des négociations. En effet, la grande majorité des quelque 1100 délégués au congrès ont accepté la formation d'un comité de coordination de toutes les négociations qui se conduisent dans le mouvement. Toutes les fédérations sont appelées à y participer volontairement et les conseils centraux y délègueront deux représentants. Ce comité de coordination sera un moyen, comme l'a souligné l'exécutif, qui pourra nous aider à faire éclater cette espèce de carcan dans lequel nous enferme le Code du travail, qui nous impose la négociation limitée à l'unité d'accréditation.

Le congrès a de plus adopté le projet de plate-forme permanente de revendications, en mettant l'accent de façon particulière sur la défense du droit de grève et du droit au travail.

D'autre part, face aux poursuites et aux condamnations qui pleuvent sur les militants et les diverses instances du mouvement, le congrès a décidé d'une large réflexion sur ce sujet qui devra se faire dans la CSN en vue d'aboutir, en congrès, à une prise de position ferme. Enfin, le congrès a approuvé le principe de la formation de syndicats de sans emplois, selon des modalités déterminées par les instances concernées. « Les chômeurs font aussi partie de la classe ouvrière et il est important qu'on leur assure une place pour qu'ils se fassent entendre », a dit le président Norbert Rodrigue.

□ □ □

L'agenda du mouvement

décembre

- 4-6 **FSMMP** bureau fédéral, à Montréal.
- 5-6 **CSN comité de la condition féminine** réunion du comité de coordination au 1601, à Montréal, de 9h.30 à 17h
- 5-6 **Condition féminine** réunion du comité de coordination de la condition féminine des conseils centraux. Les fédérations sont invitées à déléguer au moins une personne. À Montréal.
- 8-10 **Session de formation internationale sur le droit au travail, le développement et les luttes syndicales** Cette session s'adresse aux syndicats situés à l'est de Québec. Elle a lieu au 155 est, boul. Charest, Québec.
- 17 **comité inter-fédération** réunion régulière au 1601 à Montréal.
- 17 **la lutte des femmes en Italie et chez nous** un groupe de femmes déléguées par la CSN et le SPGQ et invitées par la CGIL (centrale syndicale italienne) feront rapport de leurs échanges sur les luttes des femmes, la formation syndicale, les luttes pour l'emploi, etc. **au 1601 de Lorimier, Montréal, de 18 à 20 heures**
- * * *

EXÉCUTIF DU SECSN — Suite à l'assemblée générale annuelle, le syndicat des employés/ées de la CSN s'est donné un nouvel exécutif :

président : Michel Gauthier

vice-présidents/tes :

conseillers syndicaux : Jean-Paul Lévesque

employés de bureau : Michèle Bachand

secrétaire : Guy Marsolais

trésorier : Richard Gallant

directeur/trice :

conseillers syndicaux : Pierre

Lachance

employés de bureau : Diane Deraiche

* * *

OCCUPATIONS DES PRISONS — Les prisons de Parthenais, du Palais de Justice de Montréal, de Bordeaux, de St-Jérôme et de Sorel ont été occupées par les agents de la paix en institutions pénales le 28 novembre dernier. Cette occupation fait suite au refus du gouvernement québécois de reconnaître le nouveau syndicat que veulent se donner les 1500 agents de la paix. Le mouvement risque de s'étendre.

* * *

pour les forestiers LA GRANDE CORVÉE

À l'occasion de la reprise du 50e congrès de la CSN en fin de semaine, les fédérations et les conseils centraux ont décidé de lancer, conjointement avec la Confédération des syndicats nationaux une vaste campagne de ramassage de vivres pour appuyer les 2500 travailleurs forestiers de la CIP (La Tuque) de Québec North Shore, et de Donohue (Lac St-Jean) en grève contre des grosses compagnies qui depuis des mois refusent de négocier de bonne foi et tentent de briser ces syndicats.

Tous les syndicats affiliés à la CSN sont appelés à participer activement à cette campagne de solidarité ouvrière en fournissant des paniers de vivres à ces travailleurs pour les aider économiquement.

Dans chaque région, la coordination de la campagne est faite par les conseils centraux. Les divers groupes de pression ainsi que les organisations syndicales et populaires sont également appelées à participer à la grande corvée pour les travailleurs forestiers.

□ □ □

Règlement chez Abitibi-Price

Les 2000 travailleurs des usines de Jonquière, Kénogami et Alma de la compagnie Abitibi-Price au Saguenay Lac St-Jean, en grève depuis le 1er juillet 1980, ont accepté samedi, le 29 novembre 1980, dans une proportion de 71 % les dernières offres de la compagnie.

Ces offres sont supérieures à celles acceptées plus tôt cette année par le syndicat canadien des travailleurs du papier. Quant au protocole de retour au travail, les 2000 travailleurs ont donné un mandat ferme à leurs exécutifs, soit dans une proportion de 85 %, pour que celui-ci soit signé avant le retour au travail.

□ □ □

Montréal, le 28 novembre 1980 — **LES ENSEIGNANTS/ES CSN S'OPPOSENT AU CENTRALISME CROISSANT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE SCOLAIRE** — La Fédération nationale des enseignants québécois, affiliée à la CSN, n'est pas d'accord avec le projet de règlement des études collégiales tel que proposé par le ministère de l'Éducation et elle entend bien en empêcher l'application. 200 délégués des quelque 65 syndicats affiliés à la Fédération, réunis en conseil fédéral, ont été quasi unanimes, au terme d'un débat de deux jours, à rejeter le projet du MEQ tel que présenté. Ce rejet fait suite à des débats dans les 45 syndicats d'institutions privées et publiques de niveau collégial, débats qui étaient enclenchés depuis le mois d'octobre.

Selon Francine Lalonde, présidente de la Fédération, ce projet, de pas sa nature de règlement, vient augmenter le pouvoir du MEQ sur les collèges et les enseignements, niant ainsi l'autonomie relative acquise en la matière au cours des années. Depuis treize ans, les collèges fonctionnent avec un régime qui est assez souple pour laisser vivante la créativité des intervenants et assez encadrant pour s'assurer que tous les collèges s'acquittent convenablement de leur tâche. Alors, de continuer madame Lalonde, pourquoi légiférer ? Pour centraliser de façon définitive, au niveau de l'État, l'ensemble de la vie collégiale ? Les enseignants/es qui sont les premiers concernés de par leurs contacts quotidiens avec les étudiants, s'opposent à une conception de l'éducation où l'État définirait ce qui doit se passer dans une salle de classe. Déjà les réformes précédentes (Livre blanc, lois 24 et 25) ont entamé l'autonomie de l'enseignant dans sa classe et la FNEQ n'est pas prête à voir ce mouvement centralisateur se continuer.

□ □ □

Sept-Iles, le 26 novembre 1980 — **ZELLERS FERME SON MAGASIN DE SEPT-ILES** — Les procédures de mises à pied des 70 employées du Zellers de Sept-Iles sont définitivement entreprises : ces syndiquées ont reçu leurs bleus cette semaine. Cette fermeture fait suite à de nombreuses négociations et de nouveaux compromis de la part des syndiquées, qui pensaient ainsi éviter la perte de leur emploi. Zellers, cependant, s'est moqué des travailleuses impliquées dans le conflit et n'a pas respecté sa parole. Les employées de Zellers continuent donc la bataille pour la réouverture de leur magasin.

□ □ □

Québec, le 28 novembre 1980 — **LES TRAVAILLEURS FORESTIERS DE STE-BRIGITTE EN VIENNENT À UNE ENTENTE AVEC LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC** — Réunis en assemblée générale le 26 novembre 1980, les travailleurs forestiers à l'emploi du service forestier du Séminaire de Québec ont accepté une convention collective qui s'étendra du 1er mai 1980 au 30 avril 1983. La nouvelle convention collective comporte de très nombreuses améliorations au niveau des clauses normatives. Quant aux bénéficiaires marginaux, la nouvelle convention prévoit l'établissement de régimes d'assurances, ce qui était une priorité des travailleurs, onze congés chômés et payés, de un à trois congés mobiles dépendant de l'ancienneté des employés, des dispositions concernant la compensation pour les déplacements en forêt et une réduction des heures de travail de 46 heures actuellement à 40 heures à la fin de la convention avec pleine compensation. Quant aux augmentations de salaires, elle prévoit que le taux horaire de base (journaliers) passera de \$ 5,48 à l'expiration de l'ancienne convention à \$ 6,38 à la signature de la nouvelle, à \$ 6,98 au 1er mai 1981, à \$ 7,88 au 1er mai 1982 et à \$ 8,27 au 1er avril 1983. Quant aux employés payés à la pièce, l'augmentation à la signature sera de 9,5 %; au 1er mai 1981, 8 %; au 1er mai 1982, 10 %.

□ □ □

*Cap-de-la-Madeleine, le 27 novembre 1980 — **MÉPRIS TOTAL DE LA REYNOLDS ENVERS SES TRAVAILLEURS ET LA POPULATION DE LA RÉGION** — Suite au mépris affiché par la compagnie Reynolds, le syndicat en grève de l'usine du Cap-de-la-Madeleine a décidé de retirer son accord au comité restreint de négociation. Mis de l'avant début novembre par le ministre Vaugois, ce comité restreint avait été accepté immédiatement par le syndicat. La compagnie, cependant, n'a cessé, dès le début, de retarder sa décision quant à sa volonté de négocier en comité restreint. Enfin, la semaine dernière, elle a déclaré qu'elle n'avait jamais été contactée pour tenir de telles négociations. Face à une telle attitude méprisante, le syndicat a donc décidé de retirer son accord concernant la négociation en comité restreint. Cependant, le syndicat réaffirme sa volonté de négocier véritablement et se déclare disponible en tout temps. Mais du même souffle, les travailleurs et travailleuses de la Reynolds affirment que tout règlement du conflit devra passer par des améliorations substantielles des conditions de travail afin d'effectuer un important rattrapage tant au niveau normatif que monétaire.*

□ □ □

Montréal, le 27 novembre 1980 — **ÉCHEC À DEUX SYNDICATS DE BOUTIQUE** — Pour la deuxième fois en trois semaines, le spécialiste des syndicats de boutique et avocat patronal Laddie Schnaiberg vient de mordre la poussière face à un syndicat affilié à la CSN. Le 6 novembre dernier, en effet, le Syndicat des travailleurs d'Electrovert Ltée (CSN) remportait par une forte majorité le vote d'adhésion décrété par le commissaire du travail parmi les 156 travailleurs de cette usine de Laprairie. Le syndicat CSN y était opposé à une union de boutique suscitée et pilotée par l'employeur lui-même, par l'intermédiaire de l'avocat Schnaiberg. Hier encore, ce dernier a essuyé la défaite face au Syndicat des employés de Locweld (CSN) auquel la majorité des 214 travailleurs de l'usine ont accordé leur vote, de préférence à l'union de boutique représentée par Me Schnaiberg. Electrovert Ltée est une manufacture d'appareils de soudure tandis que la compagnie Locweld fabrique, également à Laprairie, les pylônes soutenant les lignes de transmission d'électricité d'Hydro-Québec. Évidemment heureux de ces résultats, le vice-président de la CSN responsable de l'organisation, Pierre Mercille, a invité tous les travailleurs qui n'ont pas voté pour leur syndicat CSN à se rallier à la décision de la majorité de leurs camarades de travail. « L'unité des travailleurs est une condition essentielle à l'amélioration de leurs conditions de travail et à la conquête du respect de leur employeur. » a-t-il déclaré. Rappelant que selon l'aveu même d'un agent d'accréditation du ministère du Travail au moins 50 % des syndicats non affiliés à une centrale sont des syndicats en réalité contrôlés par l'employeur, M. Mercille a invité tous les travailleurs et travailleuses aux prises avec une telle situation à contacter le service de l'organisation de la CSN pour se donner un syndicat qui défendra véritablement leurs intérêts. « Il faut rayer de la carte tous ces charlatans du syndicalisme comme Laddie Schnaiberg dont la collusion avec les employeurs, maintes fois démontrée, est encore plus nuisible aux travailleurs que s'ils n'étaient pas syndiqués du tout », a-t-il conclu.

□ □ □

RÈGLEMENT À LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ESPRIT DE VALLEYFIELD — En grève depuis le 6 novembre dernier, les six employées de la Caisse populaire St-Esprit de Valleyfield, fortes de l'appui des travailleurs de la région et des sociétaires, ont obtenu gain de cause et signé leur première convention collective. Elles ont obtenu entre autres, la reconnaissance syndicale, la semaine de 35 heures, la reconnaissance de l'ancienneté, de meilleures vacances et de meilleurs congés (fériés, deuil, maladie, maternité) ainsi que des meilleures conditions de travail et de salaires.

* * *

RÈGLEMENT À L'USINE DOMTAR DE BEAUHARNOIS — Une entente est intervenue entre la compagnie et le syndicat, entente où on ne retrouve pas les revendications provinciales du papier. La convention sera de deux ans et les augmentations salariales de 10 % par année. Des ajustements salariaux seront également faits pour certaines classifications.

* * *

FERMETURE DE BFG ADMIRAL ? — Les 182 membres du syndicat des employés/es de l'électro-ménager de St-Bruno viennent d'être mis à pied par la compagnie BFG, division Admiral du Canada. Installée depuis quatre ans dans l'ancienne usine de SOMA, à St-Bruno, cette compagnie qui se spécialise dans l'électro-ménager semble vouloir utiliser le chantage à la fermeture pour se débarrasser d'un syndicat trop revendicatif qui veut se débarrasser du plan-boni.

* * *

MESSAGES DU CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA CSN — Toutes les demandes de boutons CSN, de macarons **On veut une bonne convention**, de pancartes CSN et de pancartes blanches devront maintenant être acheminées au service de l'imprimerie. Les publications de la CSN et de certains autres organismes continueront d'être distribuées par le centre de documentation.

* * *

Sorel, le 26 novembre 1980 — LA SITUATION EST EXPLOSIVE AUX CHANTIERS MARITIMES DE SOREL — Cinq mois avant l'expiration de la convention collective, Marine Industries, propriété à 100 % du gouvernement du Québec par le biais de la Société générale de financement, viole de plus en plus ouvertement la convention collective en vigueur. Après avoir imposé plus de 1500 mises à pied plus tôt cette année, la compagnie vient d'imposer des mesures disciplinaires et des coupures de salaires à 150 assembleurs qui ont voulu obliger la compagnie à respecter la convention collective. Dans son grand élan de rentabilisation, la compagnie tente présentement de passer outre aux juridictions de métier dans l'usine, violant ainsi la convention collective. Elle veut faire effectuer du travail qui relève d'un métier par des travailleurs d'autres métiers, ce qui aurait pour effet d'éliminer 600 autres emplois et la disparition de plusieurs métiers (journaliers, manoeuvres, taqueurs, nettoyeurs, mouleurs, etc.). C'est simple, Marine veut imposer des changements par la force mais les travailleurs en ont assez. La situation est explosive aux chantiers maritimes de Sorel.

□ □ □

Nos conditions de logement et d'environnement : les transformer par notre action syndicale

Nous sommes 60 % locataires et 40 % petits propriétaires, comme nous l'a montré l'enquête menée auprès des délégués au Congrès de la CSN en mai. Comme locataires, 50 % d'entre nous ont des problèmes de hausse de loyer et 30 % vivent dans des logements qui manquent d'entretien. 20 % sont allés à la Régie pour empêcher des hausses de loyer ou des expulsions, forcer le propriétaire à faire des réparations, ou encore comme victimes de discrimination. Comme propriétaires, 50 % d'entre nous ont des problèmes causés par la hausse des taxes et 35 % à cause de la hausse des taux d'intérêts. Alors que les fermures d'usine et les mises à pied se multiplient, que nos salaires perdent du terrain sur les prix, que les mesures sociales sont coupées, nos conditions de vie se détériorent. Si nous voulons que nos luttes donnent de vrais victoires, que l'on ne nous reprenne pas d'une main ce qu'on a réussi à gagner de l'autre, il est essentiel que nous soyons présents dans les luttes pour l'amélioration de nos conditions de vie. La campagne de sensibilisation présentement en cours s'inscrit dans la ligne de nos luttes des années 70 et vise à développer une plate-forme de revendications et la solidarité avec les groupes populaires qui luttent sur ce front. Déjà, des groupes de travail sur le logement et l'environnement existent dans 7 conseils centraux : Sud-ouest, Outaouais, Montréal, Québec, Saguenay Lac St-Jean, Sorel, Trois-Rivières auxquels participent des syndiqués et des membres de groupes populaires locaux. Des journées d'information et de débats sur ces questions sont organisées pour faire le point sur la situation dans chacune des régions et soulever des aspects particuliers. Des dossiers sur les HLM, les locataires, les coopératives d'habitation ont déjà été réalisés. Ce sont des documents de travail pour susciter des discussions dans les sessions prévues. D'autres suivront, notamment sur la restauration, la petite propriété, l'état de la question du logement et de l'environnement, ainsi que des dossiers spéciaux sur les résultats détaillés de l'enquête menée auprès des délégués au Congrès et sur des cas de grève, de fermures et de mises à pied, d'accidents de travail et de retraites et leurs conséquences sur les conditions de logement. Tous ces documents seront repris dans un document unique au printemps 1981. Nous vous invitons à créer des groupes dans vos régions, à nous faire parvenir des textes sur des cas vécus localement, des luttes, des revendications... Pour plus d'information : communiquez au Service d'action politique : (514) 286-2185.

BILAN DU SECTEUR PUBLIC — Le CCNSP vient de publier un bilan en 25 questions du dernier front commun (1979-1980) du secteur public. Cette publication, qui fait aussi un bref historique des négociations, incite chaque syndicat à participer à ce bilan, ce qui est considéré comme nécessaire et urgent.

* * *

Suite à une nouvelle parue dans le numéro 90 de Nouvelles-CSN la FNC veut préciser que, touchant l'analyse de contenu commandée par le service de l'information de la CSN et portant sur les textes journalistiques en rapport avec le conflit du papier au Saguenay, les textes des journalistes ont été jugés sans reproche et conformes aux pratiques journalistiques reconnues. Les éditoriaux ont été à juste titre critiqués. La FNC déplore que le service ne l'ait pas consultée avant cette opération.

* * *

LE PROGRAMME DE SCIENCES JURIDIQUES À L'UQAM

Objectifs

— Visé à former des juristes qui pourront intervenir largement (recherche-action, enseignement, organisation, consultation, contentieux) dans le sens de la défense et de la promotion des droits démocratiques des travailleurs-euses

— À l'aide de méthodes pédagogiques innovatrices, le programme tente de développer l'autonomie et la coopération des étudiant-e-s et à leur fournir en même temps que les connaissances fondamentales du droit, les moyens de former leur capacité à qualifier juridiquement les problèmes et les situations réelles en regard des intérêts en jeu et des résultats désirés

Demande d'admission

— Toute demande d'admission doit être faite avant le 1^{er} mars 1981 pour la session d'automne suivante, auprès du Service de l'admission du bureau du registraire, Université du Québec à Montréal, B.P. 8888, Succ. A, Montréal H3C 3P8

Conditions d'admissions:

- Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent
- 22 ans, expérience pertinente et connaissances appropriées
- Expérience pertinente: avoir exercé des responsabilités dans un processus d'organisation collective durant une période équivalente à une année

Renseignements:

- Service de l'admission: 282.3121
- Module de sciences juridiques: 282.3623



Université du Québec à Montréal